

Module 1 : Les principes fondamentaux du droit

Connaissance fondamentale

Nous avons besoin des lois pour vivre en harmonie, en paix et de façon viable en société, et c'est le droit qui nous procure ces lois fondamentales. Le droit est un système complexe composé de lois qui affectent chaque aspect de notre vie de tous les jours. Le passé, incluant les pratiques traditionnelles des peuples autochtones, et notre réalité présente façonnent notre héritage juridique. Nos lois sont un reflet de l'environnement social, économique et politique qui nous entoure; elles sont en constante évolution à l'image de l'éthique au sein de notre société.

Résultats d'apprentissage

- 1.1 Cerner la nature, la raison d'être et l'évolution du droit, y inclus le *Code d'Hammourabi*, le *Code Napoléon* et d'autres sources historiques du droit.
 - 1.2 Distinguer et développer une compréhension des classifications du droit.
 - 1.3 Distinguer entre le droit et les valeurs morales, et explorer des notions telles que les droits inhérents, les droits conférés et la doctrine de la découverte/*terra nullius*.
 - 1.4 Explorer les pratiques traditionnelles des Premières Nations, des Métis et des Inuits reliées au droit, ainsi que les aspects légaux de la relation en évolution constante entre les peuples autochtones et non autochtones au Canada, y inclus la relation issue des traités.
 - 1.5 Décrire comment et pourquoi les lois évoluent ainsi que les conséquences de tels changements sur notre société.
 - 1.6 Démontrer une compréhension de la création du système juridique canadien en tenant compte des influences apportées par le Code civil français et la Common Law britannique.
 - 1.7 Démontrer une compréhension des compétences et des juridictions de chaque palier de gouvernement ainsi que la structure hiérarchique des tribunaux.
 - 1.8 Comprendre et comparer les rôles et les responsabilités des intervenants dans le système judiciaire tels que les juges, les avocats et les greffiers.
 - 1.9 Développer une compréhension du vocabulaire et des concepts fondamentaux en droit, par exemple : la jurisprudence, l'*habeas corpus* et la primauté du droit.
-